# Procès-verbal de prise en charge des différents éléments composant la statue équestre de Louis XIV, à Paris, en prévision de son départ pour Nantes, 11 juillet 1715, DD 341

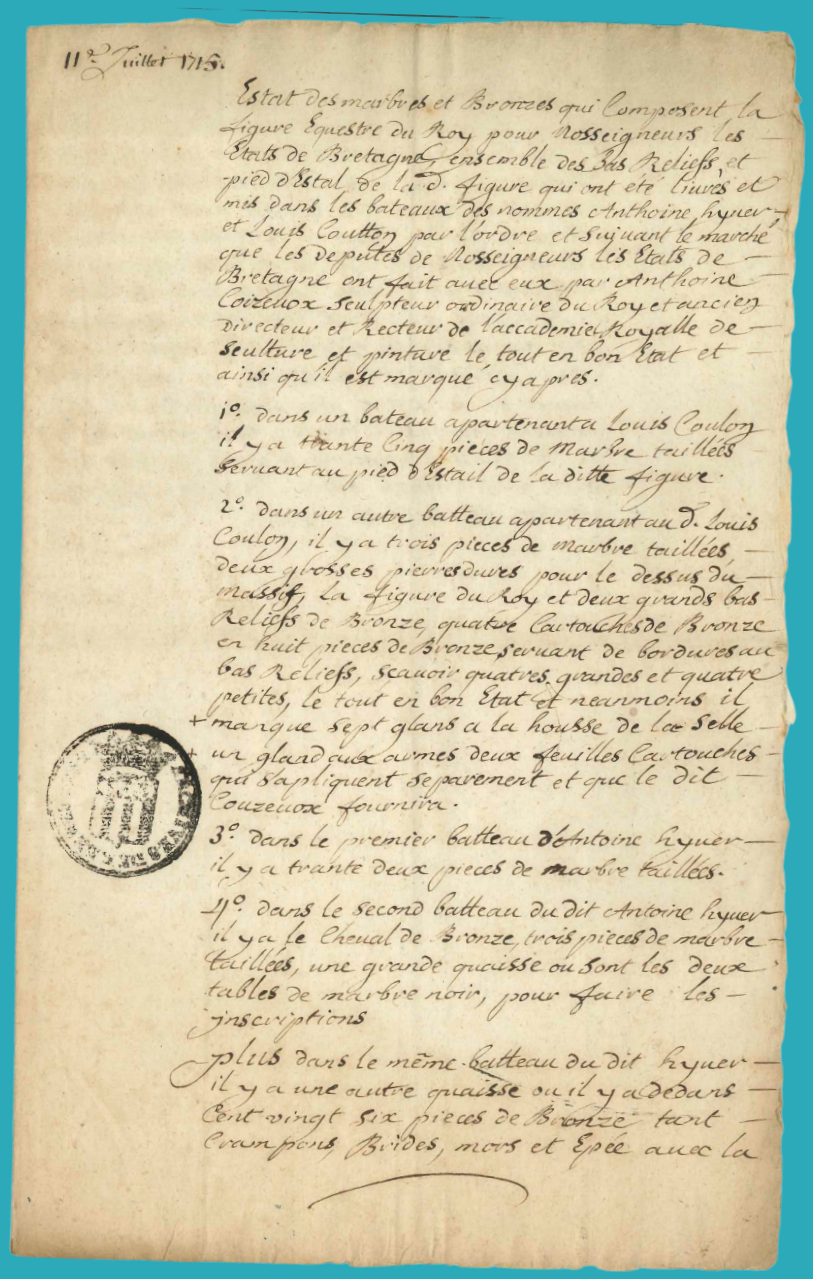

11e Juillet 1715.

Estat des marbres et Bronzes qui Composent la figure Equestre du Roy pour Nosseigneurs les Etats de Bretagne ensemble des bas Reliefs, et pied d'Estal de la d. figure qui ont été livrés et mis dans les bateaux des nommés Anthoine hyuer et Louis Coutton par l'ordre et suiuant le marché que les deputés de Nosseigneurs les Etats de Bretagne ont fait auec eux par Anthoine Coizeuox Sculpteur ordinaire du Roy et ancien directeur et Recteur de l'accademie Royalle de Sculture et pinture le tout en bon Etat et ainsi qu'il est marqué cy apres.

1°. dans un bateau apartenant a Louis Coulon il y a trante Cinq pieces de marbre taillées servant au pied d'Estail de la ditte figure.

2°. dans un autre batteau apartenant au d. Louis Coulon, il y a trois pieces de marbre taillées deux grosses pierres dures pour le dessus du massif, la figure du Roy et deux grands bas Reliefs de Bronze quatre Cartouches de Bronze en huit pieces de Bronze seruant de bordures au bas Reliefs, scauoir quatres grandes et quatre petites, le tout en bon Etat et neanmoins il + manque sept glans a la housse de la Selle un gland aux armes deux feuilles Cartouches qui s'apliquent separement et que le dit Couzeuox fournira.

3°. dans le premier batteau d'Antoine hyuer il y a trante deux pieces de marbre taillées.

4°. dans le second batteau du dit Antoine hyuer il y a le cheual de Bronze, trois pieces de marbre taillées, une grande quaisse ou sont les deux tables de marbre noir, pour faire les inscriptions

plus dans le même batteau du dit hyuer il y a une autre quaisse ou il y a dedans Cent vingt six pieces de Bronze tant Crampons, Brides, mors et Epée auec la

**Transcription**

11 juillet 1715

Estat des marbres et des bronzes qui composent la figure équestre du roy pour nosseigneurs les Etats de Bretagne, ensemble des bas reliefs et pied d'estal de la [dite] figure qui ont été livrés et mis dans les bateaux des nommés Anthoine [Hyver] et Louis Coutton pour l'ordre et suivant le marché que les députés de nos seigneurs les États de Bretagne ont fait avec eux par Anthoine Coizevox, sculpteur ordinaire du roy et ancien directeur et recteur de l'accadémie royalle de sculture et pinture, le tout en bon état et ainsi qu'il est marqué cy après :

1° Dans un bateau apartenant à Louis Coulon il y a trante pièces de marbre taillées, servant au pied d'estail de la ditte figure.

2° dans un autre batteau apartenant au[dit] Louis Coulon, il y a trois pièces de marbre taillées, deux grosses pierres dures pour le dessus du massif, la figure du roy et deux grands bas reliefs de bronze, quatre cartouches de bronze en huit pièces de bronze servant de bordures au bas reliefs, scavoir quatres grandes et quatre petites, le tout en bon état et néanmoins il manque sept glans à la housse de la selle un gland aux armes deux feuilles cartouches qui s'apliquent séparément et que le dit Couzevox fournira.

3° dans le premier batteau d'Antoine Hyver il y a trante deux pièces de marbre taillées.

4° dans le second batteau dudit Antoine Hyver il y a le cheval de bronze, trois pièces de marbre taillées, une grande quaisse où sont les deux tables de marbre noir, pour faire les inscriptions.

Plus, dans le même batteau du dit Hyver, il y a une autre quaisse où il y a dedans cent vingt six pièces de bronze, tant crampons, brides, mors et épée avec la

# Procès-verbal de prise en charge des différents éléments composant la statue équestre de Louis XIV, à Paris, en prévision de son départ pour Nantes, 11 juillet 1715, DD 341 (suite)

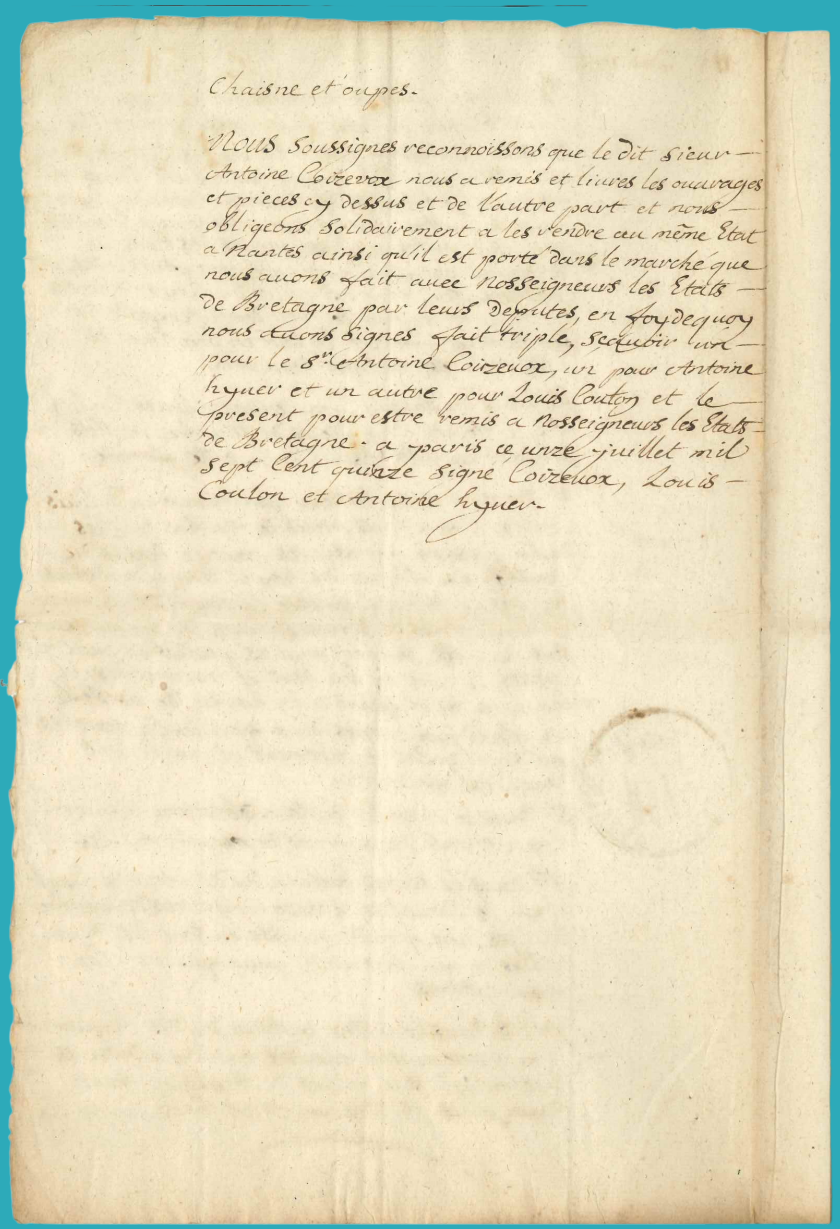

Chaisne et oupes.

Nous soussignes reconnoissons que le dit sieur Antoine Coizevox nous a remis et livres les ouvrages et pieces cy dessus et de l'autre part et nous obligeons solidairement a les rendre au même Etat a Nantes ainsi qu'il est porté dans le marché que nous avons fait avec nosseigneurs les Etats de Bretagne pour leurs Deputes, en foy de quoy nous avons signes fait triple, scavoir un pour le s[ieu]r Antoine Coizevox, un pour Antoine hyver et un autre pour Louis Couton et le present pour estre remis a nosseigneurs les Etats de Bretagne. a paris ce unze juillet mil sept cent quinze signe Coizevox, Louis Coulon et Antoine hyver.

**Transcription**

chaisne et oupes.

Nous soussignés reconnoissons que le dit sieur Antoine Coizevox nous a remis et livrés les ouvrages et pièces cy dessus et de l'autre part et nous obligeons solidairement à les rendre au même état à Nantes ainsi qu'il est porté dans le marché que nous avons fait avec nos seigneurs les Etats de Bretagne pour leurs députés, en foy de quoy nous avons signés fait triple, scavoir un pour le s[ieu]r Antoine Coizevox, un pour Antoine Hyver et un autre pour Louis Couton et le présent pour estre remis à nos seigneurs les Etats de Bretagne. À Paris ce unze juillet mil sept cent quinze signé Coisevox, Louis Coulon et Antoine Hyver.

# Lettre de l'amiral rennais Coëtlogon, membre du Conseil d'état, concernant le financement du transport de la statue équestre de Nantes à Rennes, 7 septembre 1722, DD 341

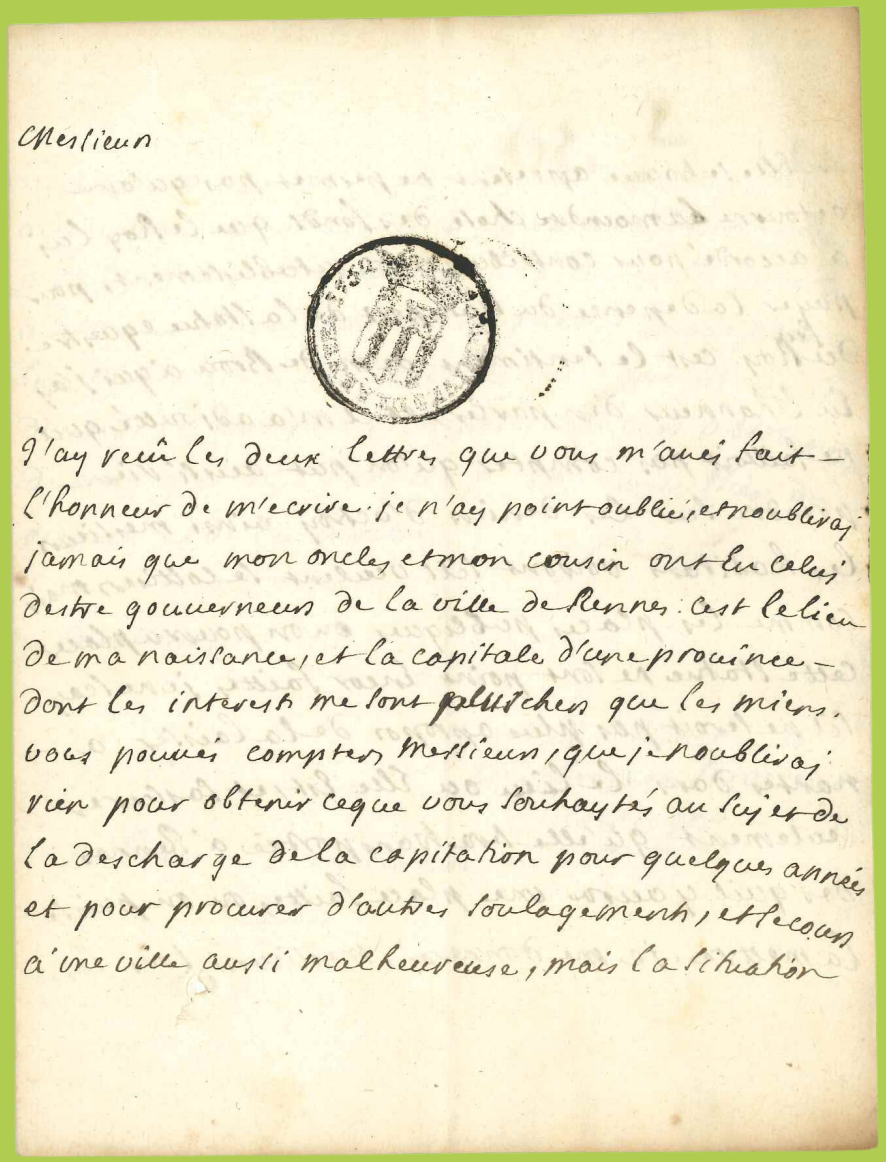

Messieurs

J'ay reçu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. je n'ay point oublié et n'oublirai jamais que mon oncle, et mon cousin ont eu celui destre gouverneurs de la ville de Rennes : c'est le lieu de ma naissance, et la capitale d'une province dont les interests me sont plus chers que les miens. vous pouvés compter Messieurs, que je n'oublirai rien pour obtenir ce que vous souhaytés au sujet de la descharge de la capitation pour quelques années et pour procurer d'autres soulagements, et secours à une ville aussi malheureuse, mais la situation

## Transcription

Messieurs

J'ay reçu les deux lettres que vous mavez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ay point oublié et n'oublirai jamais que mon oncle, et mon cousin ont eu celui destre gouverneurs de la ville de Rennes : c'est le lieu de ma naissance et la capitale d'une province dont les intérests me sont plus chers que les miens. Vous pouvés compter, Messieurs, que je n'oublirai rien pour obtenir ce que vous souhaités au sujet de la descharge de la capitation pour quelques années et pour procurer d'autres soulagements, et secours à une ville aussi malheureuse, mais la situation

# Lettre de l'amiral rennais Coëtlogon, membre du Conseil d'état, concernant le financement du transport de la statue équestre de Nantes à Rennes, 7 septembre 1722, DD 341 (suite)

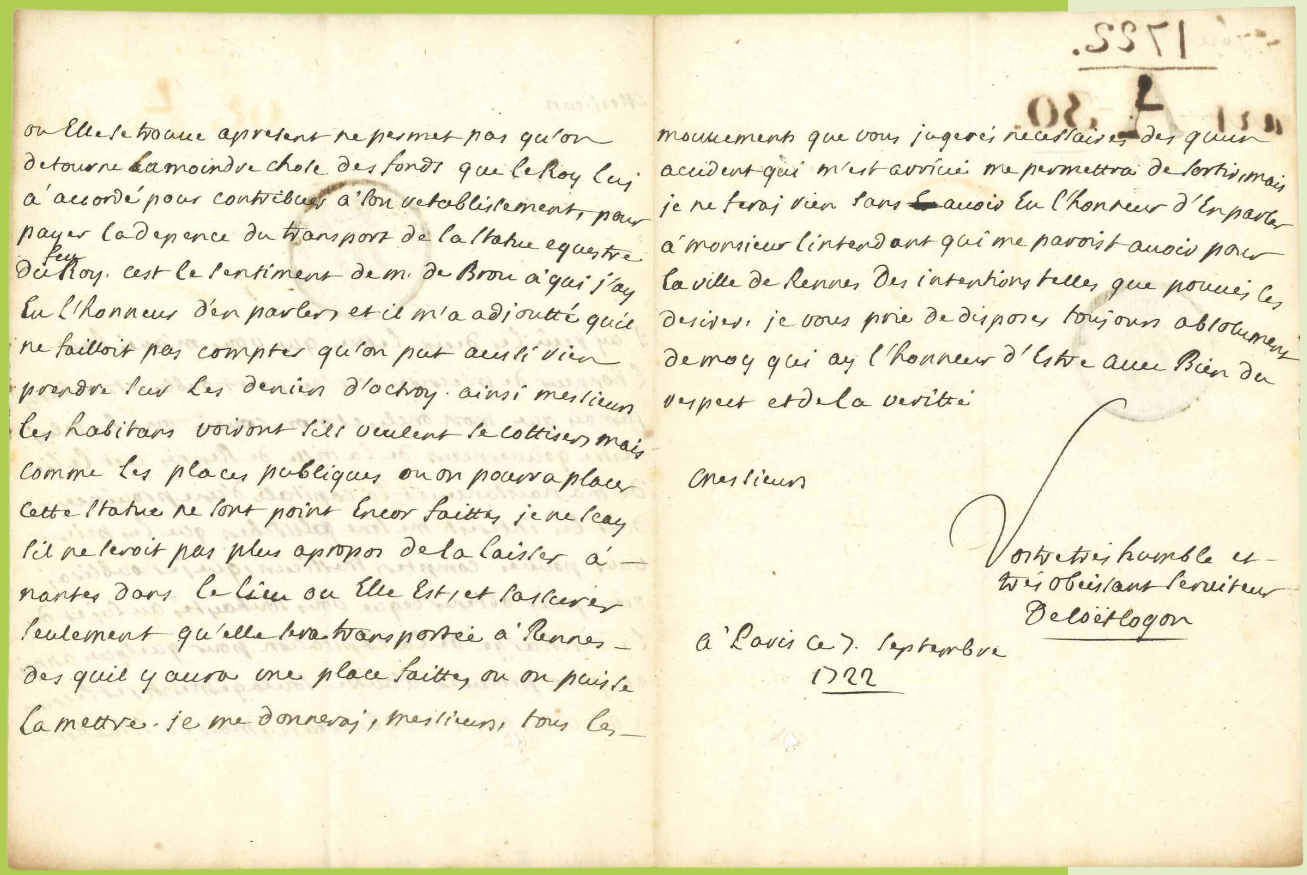

où elle se trouve à présent ne permet pas qu'on
détourne la moindre chose des fonds que le roy lui
a accordé pour contribuer à son rétablissement, pour
payer la dépence du transport de la statue équestre
du feu roy. C'est le sentiment de M. de Brou à qui j'ay
eu l'honneur d'en parler et il m'a adjoutté qu'il
ne failloit pas compter qu'on put aussi rien
prendre sur les deniers d'octroy. Ainsi, Messieurs,
les habitans voiront s'ils veulent se cottiser mais
comme les places publiques où on pourra placer
cette statue ne sont point faittes, je ne scay
s'il ne seroit pas plus à propos de la laisser à
Nantes dans le lieu où elle est, et s'assurer
seulement qu'elle sera transportée à Rennes
dès qu'il y aura une place faitte, où on puisse
la mettre. Je me donnerai, Messieurs, tous les
mouvements que vous jugerés nécessaires dès qu'un
accident qui m'est arrivé me permettra de sortir, mais
je ne ferai rien sans avoir eu l'honneur d'en parler
à monsieur l'intendant qui me paroist avoir pour
la ville de Rennes des intentions telles que pouvés les
désirer. Je vous prie de disposer toujours absolument
de moy qui ay l'honneur d'estre avec bien du
respect et de la véritté,

Messieurs

Votre humble et
très obéissant serviteur
de Coëtlogon

À Paris ce 7 septembre
1722

Transcription

# Devis des ouvrages et machines pour le transport de la statue équestre, de Nantes à Rennes, en passant par Redon, 26 avril 1725, DD 341 (extrait)

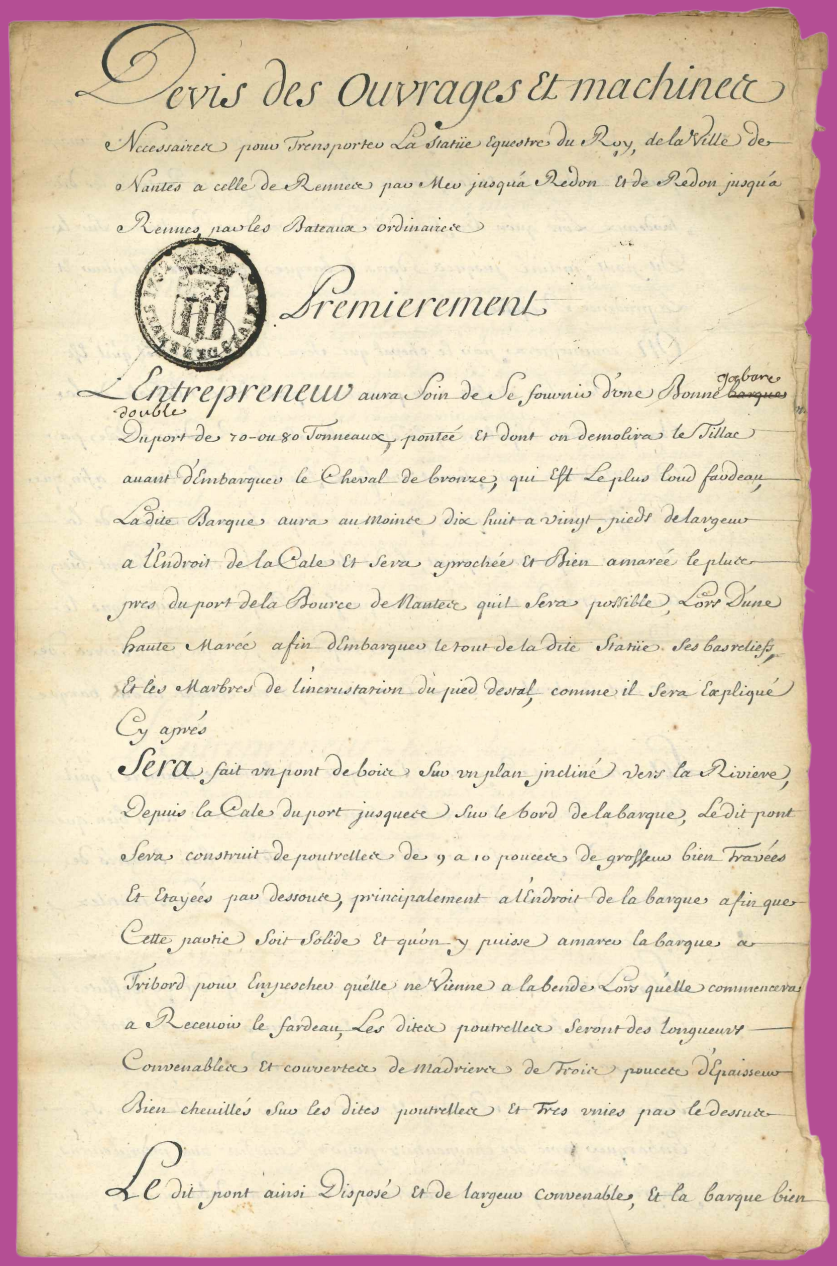

Devis des ouvrages & machines
Necessaires pour Transporter La Statüe Equestre du Roy, de la Ville de
Nantes a celle de Rennes par Mer jusquá Redon et de Redon jusquá
Rennes par les Bateaux ordinaires

Premierement

L'Entrepreneur aura Soin de Se fournir d'une Bonne gabare double
Du port de 70 ou 80 Tonneaux, pontée et dont on demolira le Tillac
avant d'Embarquer le Cheval de bronze, qui Eſt Le plus lourd fardeau,
La dite Barque aura au Moinde dix huit a vingt pieds de largeur
a l'Endroit de la Cale et Sera aprochée et Bien amarée le plus
pres du port de la Bource de Nantes qui Sera possible, Lors d'une
haute Marée afin d'Embarquer le tout de la dite Statüe. Ses bas reliefs
et les Marbres de l'incrustation du pied destal, comme il Sera Expliqué
Cy aprés
Sera fait un pont de boise Sur un plan incliné vers la Riviere,
Depuis la Cale du port jusquesse Sur le bord de la barque, Le dit pont
Sera construit de poutrelles de 9 a 10 pouces de grosseur bien Travées
et Etayées par dessous, principalement a l'Endroit de la barque afin que
Cette partie Soit Solide et quón y puisse amarer la barque a
Tribord pour Empescher quélle ne Vienne a la bende Lors quelle commencera
a Recevoir le fardeau, Les dites poutrelles Seront des longueurs
Convenables et couvertes de Madrieres de Trois pouces d'Epaisseur
Bien cheuillés Sur les dites poutrelles et Tres unies par le dessus

Le dit pont ainsi Disposé et de largeur convenable, et la barque bien

## Transcription

Devis des ouvrages et machines
nécessaires pour transporter la statüe équestre du roy, de la ville de Nantes à celle de Rennes par mer jusqu'à Redon et de Redon jusqu'à Rennes, par les bateaux ordinaires.

Premièrement

L'entrepreneur aura soin de se fournir d'une bonne gabare double du port de 70 ou 80 tonneaux pontée et dont on démolira le tillac avant d'embarquer le cheval de bronze, qui est le plus lou[r]d fardeau.
La dite barque aura au moins dix huit à vingt pieds de largeur à l'endroit de la cale et sera aprochée et bien amarée le plus près du port de la Bource de Nantes qu'il sera possible, lors d'une haute marée afin d'embarquer le tout de la dite statüe, ses bas reliefs et les marbres de l'incrustation du pied destal, comme il sera expliqué cy après.
Sera fait un pont de bois sur un plan incliné vers la rivière, depuis la cale du port jusques sur le bord de la barque, le dit pont sera construit de poutrelles de 9 à 10 pouces de grosseur bien travées et étayées par dessous, principalement à l'endroit de la barque afin que cette partie soit solide et qu'on y puisse amarer la barque à tribord pour empescher qu'elle ne vienne à la bende lors qu'elle commencera à recevoir le fardeau, les dites poutrelles seront des longueurs convenables et couvertes de madriers de trois pouces d'épaisseur bien chevillés sur les dites poutrelles et très unies par le dessus.

Le dit pont ainsi disposé et de largeur convenable, et la barque bien [...]

**La nouvelle place du palais lors de son inauguration le 26 juillet 1726, gravure par Jean-François Huguet, [1726], 6 Fi 1**

# Statue équestre de Louis XIV, dessin, [s.d.], 2 Fi 31

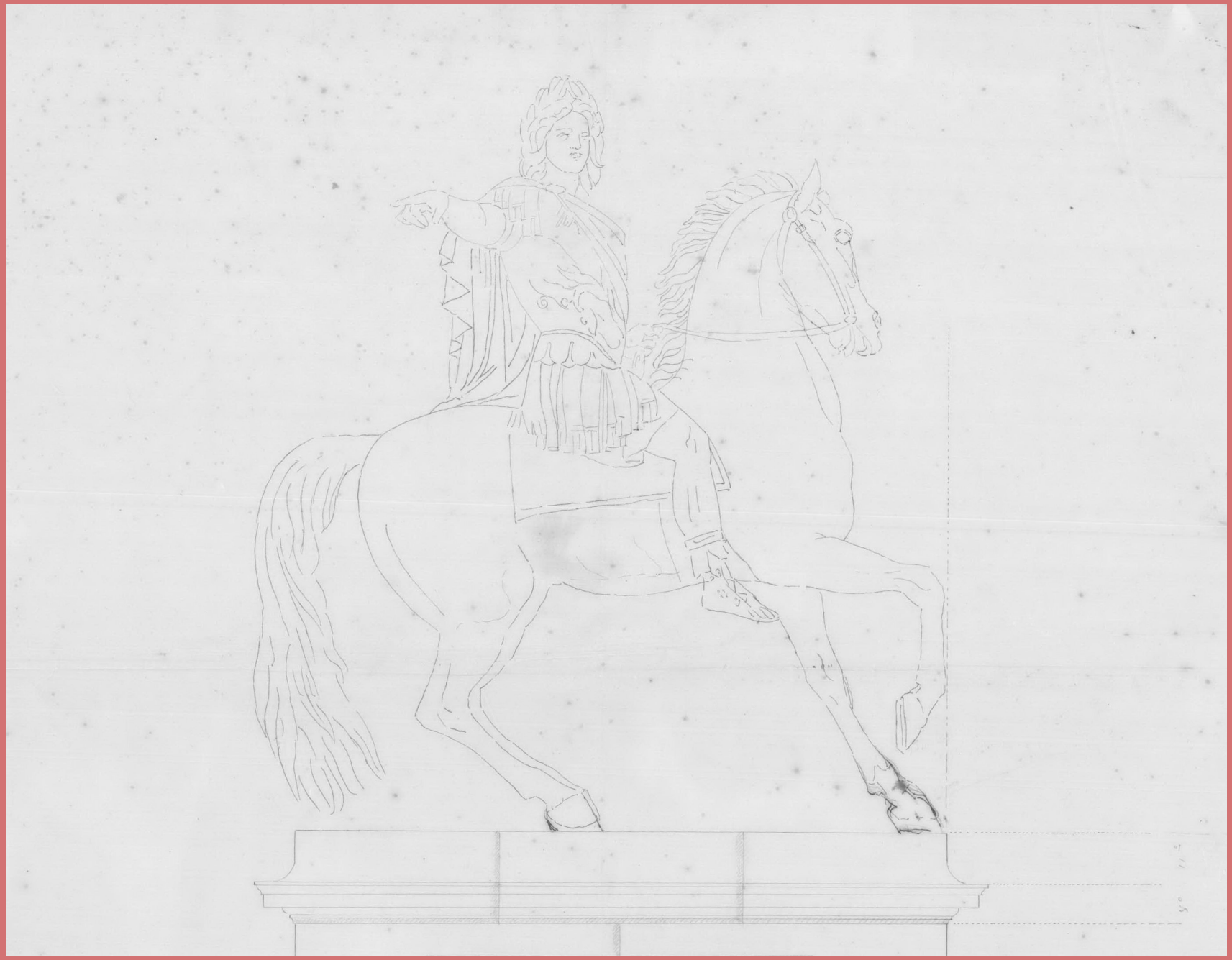

# Projet de rétablissement de la statue équestre de Louis XIV à Rennes, 27 avril 1831, 1 M 224 (extrait)

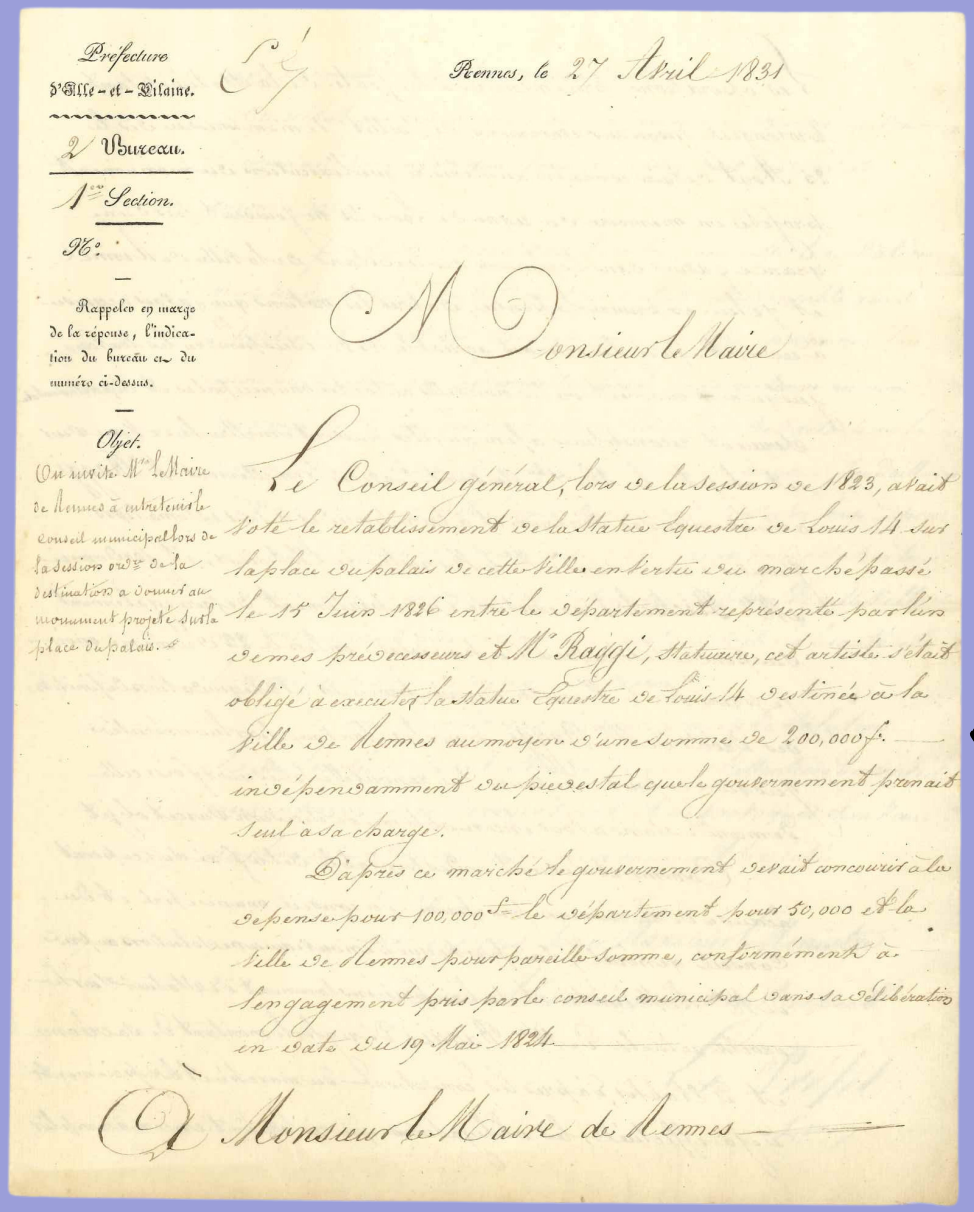

Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

2/ Bureau.

1re Section.

N°.

Rappeler en marge de la réponse, l'indication du bureau et du numéro ci-dessus.

Objet.

On invite Mr le Maire de Rennes à entretenir le conseil municipal lors de la session ordre de la destination à donner au monument projeté sur la place du palais.

Rennes, le 27 Avril 1831

Monsieur le Maire

Le Conseil général, lors de la session de 1823, avait voté le rétablissement de la Statue équestre de Louis 14 sur la place du palais de cette ville en vertu du marché passé le 15 Juin 1826 entre le département représenté par l'un de mes prédécesseurs et Mr Raggi, statuaire, cet artiste s'était obligé à exécuter la Statue équestre de Louis 14 destinée à la ville de Rennes au moyen d'une somme de 200,000f. indépendamment du piedestal que le gouvernement prenait seul à sa charge.

D'après ce marché le gouvernement devait concourir à la dépense pour 100,000f. le département pour 50,000 et la ville de Rennes pour pareille somme, conformément à l'engagement pris par le conseil municipal dans sa délibération en date du 19 Mai 1824.

À Monsieur le Maire de Rennes

**Transcription**

Rennes, le 27 avril 1831

Objet : On invite Mr le Maire de Rennes à entretenir le conseil municipal lors de la session ord[inai]re de la destination à donner au monument projeté sur la place du palais.

Monsieur le Maire,

Le conseil général, lors de la session du 1823, avait voté le rétablissement de la statue équestre de Louis 14 sur la place du palais de cette ville en vertu du marché passé le 15 juin 1826 entre le département représenté par l'un de mes prédécesseurs et Mr Raggi, statuaire, cet artiste s'était obligé à exécuter la statue équestre de Louis 14 destinée à la ville de Rennes au moyen d'une somme de 200 000 f[rancs] indépendamment du piédestal que le gouvernement prenait seul à sa charge.
D'après ce marché, le gouvernement devait concourir à la dépense pour 100 000 f[rancs], le département pour 50 000 et la ville de Rennes pour pareille somme, conformément à l'engagement pris par le conseil municipal dans la délibération en date du 19 mai 1824. [...]

À Monsieur le Maire de Rennes